



Extension de l'exploitation ostréicole « Tétaud Dominique »

Pétitionnaire : Mr Dominique TETAUD

Eau-Méga
Conseil en Environnement

Commune d'implantation du projet : Dolus-d'Oléron (17550)

***Note explicative accompagnant le cerfa cas par cas et le document
d'incidences Natura 2000***

SAS au capital de 70 000 €
B . P . . 4 0 3 2 2
17313 Rochefort Cedex
environnement@eau-mega.fr
Tel: 05.46.99.09.27
www.eau-mega.fr



**Décembre
2025**

Statut	Établi par	Vérifié par	Approuvé par	Date	Référence	Indice
Provisoire	P. RAIMBAULT	C. SIFFERT	-	-	03-25-001	A

Dossier n°	03-25-001	Extension de l'exploitation ostréicole « Tétaud Dominique »
Statut	Provisoire	Commune de Dolus-d'Oléron (17550)

SUIVI DU DOCUMENT

N° dossier	03-25-001
Description du projet	Extension de l'exploitation ostréicole « Tétaud Dominique »
MOA	Mr Dominique TETAUD
MOE le cas échéant	-
Chef de projet (Eau-Méga)	C. SIFFERT

RELECTURE INTERNE GROUPEMENT MOE

Nom des rédacteurs <i>Chapitres rédigés par chacun si plusieurs rédacteurs par dossier</i>	P. RAIMBAULT
	-
Nom du relecteur	C. SIFFERT
Date d'édition du premier document	-
Date de finalisation des corrections	-
Nom du correcteur <i>Si différent du rédacteur</i>	-
Indice du document	A

SUIVI DES MODIFICATIONS DU DOCUMENT

NOM	STRUCTURE	RELECTEUR / CORRECTEUR	DATE D'ENVOI	INDICE DU DOCUMENT	Commentaire

SOMMAIRE

PIECE 1 :	IDENTIFICATION DU DEMANDEUR.....	6
PIECE 2 :	DESCRIPTION DU PROJET	8
I.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET	9
II.	DESCRIPTION DU PROJET.....	13
	<i>II.1. Etat initial.....</i>	<i>13</i>
	<i>II.2. Etat actuel du projet</i>	<i>15</i>
PIECE 3 :	CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	21
I.	ARTICLE R.122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE OU EXAMEN	
	AU CAS PAR CAS.....	22
II.	ARTICLES R.414-21 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT : EVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS,	
	TRAVAUX, OU AMENAGEMENTS SUR NATURA 2000	22
PIECE 4 :	SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION	
ENVISAGEE	23	
PIECE 5 :	IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE	
HUMAINE	37	

INDEX DES CARTES

Carte 1 : Localisation de la commune.....	10
Carte 2 : Situation géographique du projet.....	11
Carte 3 : Prise de vue aérienne du site étudié.....	12

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Références cadastrales du projet	9
Tableau 2 : Liste des espèces faunistiques à enjeux issue de la bibliographie	33
Tableau 3 : Liste des espèces faunistiques à enjeux inventoriées sur l'aire étudiée	35

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Etat initial du projet (CASE Architectes)	14
Figure 2 : Etat projeté du projet (CASE Architectes).....	16
Figure 3 : Plan de masse du projet (CASE Architectes)	17
Figure 4 : Observation sur le terrain du plan de masse réel (Eau-Méga, 2025).....	18
Figure 5 : Photographie globale du projet (Eau-Méga, 2025)	19

Dossier n°	03-25-001	Extension de l'exploitation ostréicole « Tétaud Dominique »
Statut	Provisoire	Commune de Dolus-d'Oléron (17550)

PREAMBULE

Dans le cadre d'une demande de permis d'aménagement de l'exploitation ostréicole « Tétaud Dominique », la communauté de communes de l'île d'Oléron a souligné l'absence de certains documents. C'est donc dans un contexte de mise en conformité que Mr Tétaud Dominique a mandaté le bureau d'étude Eau-Méga afin de réaliser un document d'incidences Natura 2000.

Le terrain du projet se situe dans 2 sites Natura 2000 : la **ZSC (Zone Spéciale de Conservation)** « Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron) - FR5400431 et la **ZPS (Zone de Protection Spéciale)** « Marais de Brouage, Ile d'Oléron » - FR5410028. Il est aussi localisé en secteur AoR du PLU de la commune de Dolus d'Oléron, accessible depuis la route de Boyardville. Le lieu est constitué de 5 parcelles qui représentent une superficie totale de 8 540 m² et possède un certain nombre de bâtiments destinés à l'exploitation et d'une surface destinée à la vente et à la dégustation de la production.

A la vue de la demande de restructuration et d'agrandissement de cette exploitation ostréicole, un passage sur site a été effectué en novembre 2025 afin de constater l'ampleur des travaux. Un document d'incidences Natura 2000 a été réalisé à la suite de cette notice cas par cas.

Le présent document reprend le cadrage réglementaire en vigueur sur le site.

Dossier n°	03-25-001	Extension de l'exploitation ostréicole « Tétaud Dominique »
Statut	Provisoire	Commune de Dolus-d'Oléron (17550)

PIÈCE 1 : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR
--

Dossier n°	03-25-001	Extension de l'exploitation ostréicole « Tétaud Dominique »
Statut	Provisoire	Commune de Dolus-d'Oléron (17550)

EXPLOITATION OSTREICOLE « TETAUD DOMINIQUE »

Représentée par Mr Dominique TETAUD

N° SIRET : 400 626 990 00024

Adresse :

8 Rue des Rosiers
17310 SAINT-PIERRE-D'OLERON

Personne habilitée à fournir des informations sur le présent dossier :

TETAUD Sylvie

Mail : tetaud.sd@orange.fr

Téléphone : 06.61.41.70.50.

Exploitation sur site

N° SIRET : 400 626 990 00032

Adresse :

Boyardville route des Allards,
Route Départementale n°126
17550 DOLUS-D'OLERON

Dossier n°	03-25-001	Extension de l'exploitation ostréicole « Tétaud Dominique » <i>Commune de Dolus-d'Oléron (17550)</i>
Statut	Provisoire	

PIÈCE 2 : DESCRIPTION DU PROJET

I. Localisation géographique du projet

Région : Nouvelle-Aquitaine

Département : Charente-Maritime

Commune : Dolus-d'Oléron

Références cadastrales du projet :

Tableau 1 : Références cadastrales du projet

Commune	Section	Numéro de
Dolus-d'Oléron	CR	252
	ZL	253
	ZL	254
	ZL	255
	ZL	256

Propriété : privée (TETAUD Dominique)

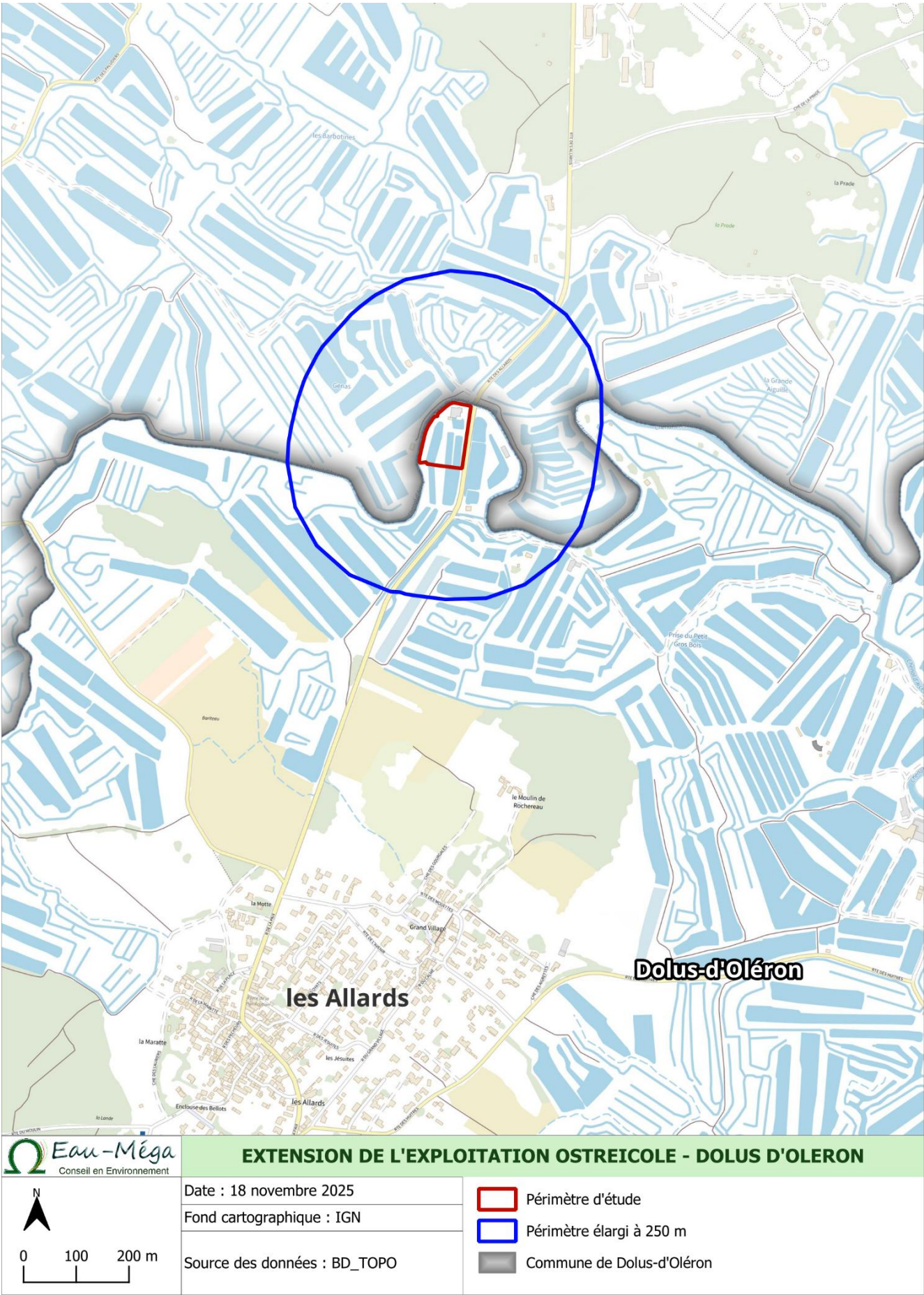
Les documents cartographiques présentés en pages suivantes sont :

- Une carte de localisation de la commune (IGN 1/100 000) (cf. Carte 1) ;
- Une carte de situation du projet (IGN 1/5 000) (cf. Carte 2) ;
- Une vue aérienne des sites étudiés (Orthophoto 1/5 000) (cf. Carte 3).

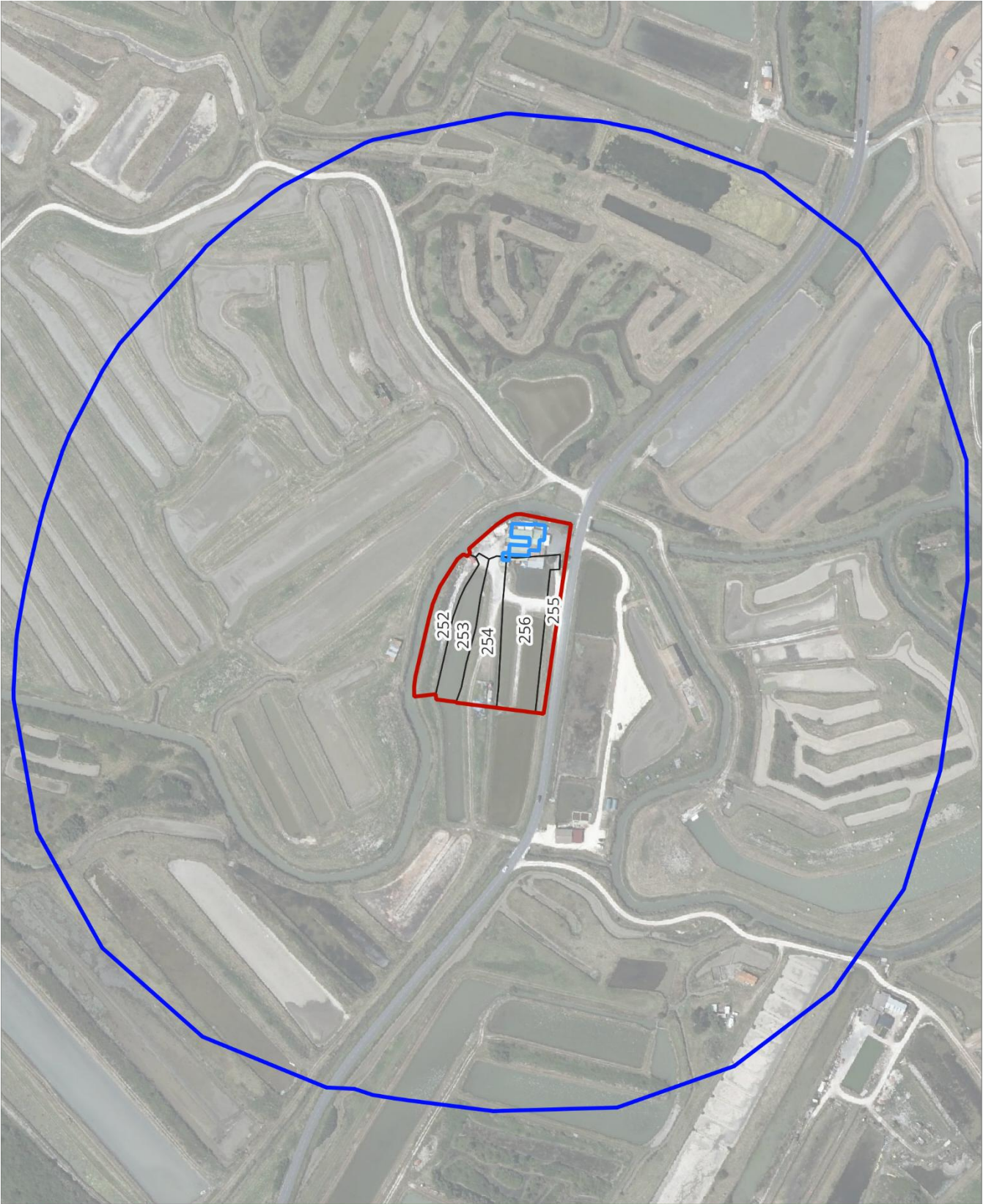


 Eau-Méga Conseil en Environnement	EXTENSION DE L'EXPLOITATION OSTREICOLE - DOLUS D'OLERON	
	Date : 18 novembre 2025	Périmètre d'étude Périmètre élargi à 250 m Commune de Dolus-d'Oléron
	Fond cartographique : IGN	
	Source des données : BD_TOPO	

Carte 1 : Localisation de la commune



Carte 2 : Situation géographique du projet



Carte 3 : Prise de vue aérienne du site étudié

II. Description du projet

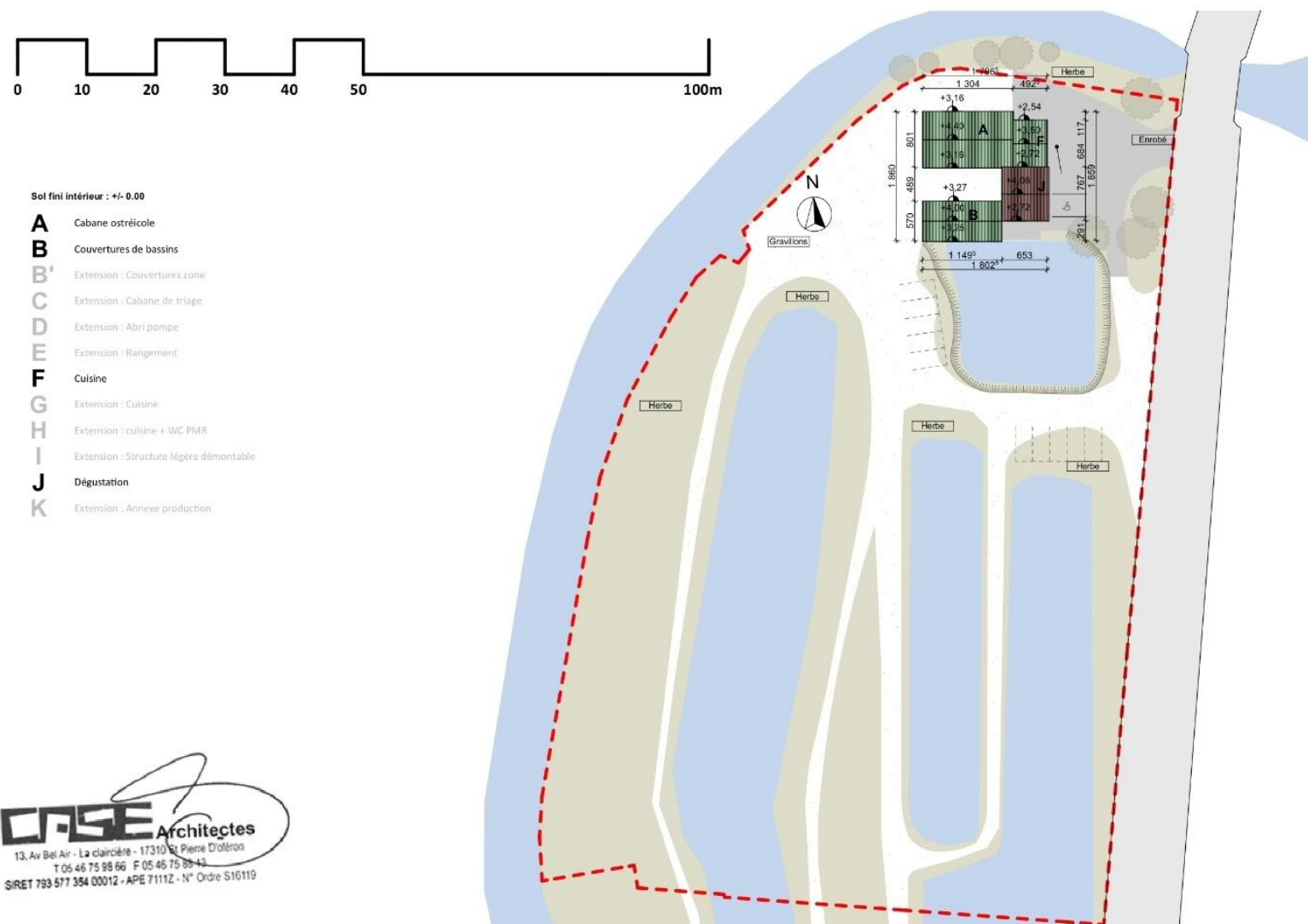
II.1. Etat initial

Le présent document trouve son contexte à la suite d'une demande de mise en conformité d'anciens travaux d'extension d'une exploitation ostréicole. Initialement, le bâtiment ostréicole était composé de différents éléments :

- Une cabane de forme rectangulaire (**A**) d'environ 108 m². La façade ouest présente une large porte coulissante à deux vantaux, d'environ trois mètres de hauteur, en tôle ondulée vert clair, assortie à la toiture. Un bandeau métallique, servant de cache-rail, est visible au-dessus de la porte. Sur la façade nord, trois fenêtres horizontales en PVC blanc sont protégées par des barreaudages métalliques, de nature fonctionnelle. La façade Est, quant à elle, est masquée quasiment dans sa globalité par le volume bâti attenant qui abrite la cuisine. Ce bâtiment n'est pas accessible au public.
- Une couverture (nef) métallique au-dessus de 2 petits bassins (**B**) d'environ 67 m².
- Une cuisine (**F**) d'environ 32 m². Il s'agit d'une première extension directe de la cabane d'origine. Elle reprend exactement le même langage architectural que le volume principal de la cabane mais avec des proportions plus petites. Ce bâtiment n'est pas accessible au public et correspond davantage à différentes divisions : un bureau, un couloir, un vestiaire et un WC pour le personnel.
- Un espace de dégustation (**J**). Le bâtiment dédié à la dégustation est visible depuis la route et l'espace d'accueil du parc ostréicole. Il a un plan rectangulaire, une volumétrie simple avec une toiture à deux pans. Ce bâtiment est entièrement accessible au public.

Chaque élément est schématisé sur la Figure 1 et illustré sur la Figure 5.

Les extérieurs correspondent à 4 claires ostréicoles ainsi que les talus fauchés adjacents. A cela s'ajoute les chemins d'accès gravillonnés ou en enrobé, ce dernier juxtaposé à la route départementale, ainsi que des bandes enherbées le long du chenal d'Arceau et des parterres végétalisés plantés au Nord-Est.



CASE Architectes
13, Av Bel Air - La clairière - 17310 St Pierre D'Oléron
T 05 46 75 98 66 F 05 46 75 89 43
SIRET 793 577 354 00012 - APE 7111Z - N° Ordre S16119

CASE Architectes C2510	Extension d'une exploitation ostréicole	Maître d'Ouvrage : M. et Mme TETAUD Route des Allards, Boyardville - 17550 DOLUS D'OLÉRON	Demande de Permis d'Aménager	Date : 26/09/2025	DOSSIER GENERAL
		Projet : Route des Allards, Boyardville DOLUS D'OLÉRON (17550)	Plan - Etat actuel	Ech. : 1:500, 1:200	3

Figure 1 : Etat initial du projet (CASE Architectes)

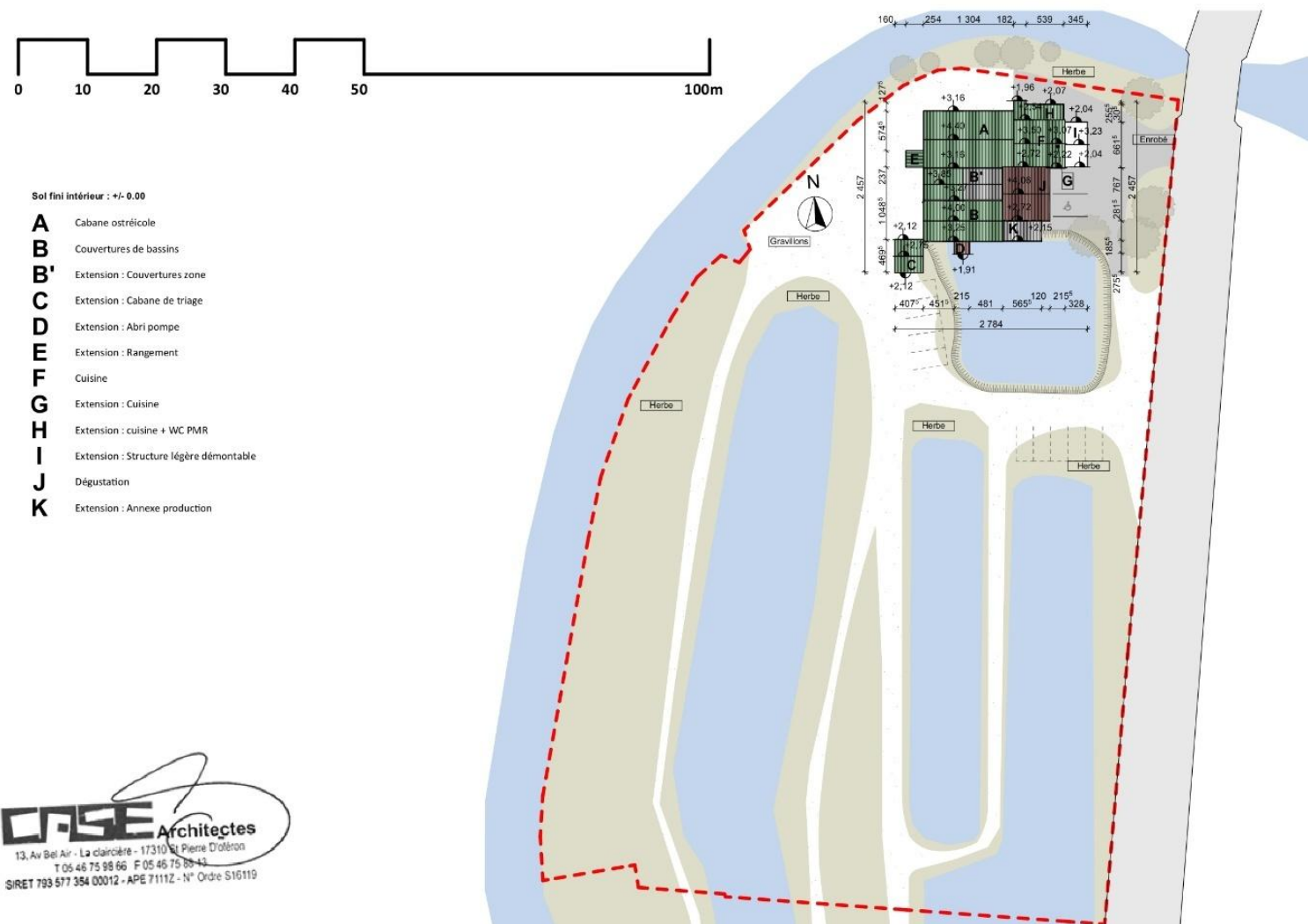
II.2. Etat actuel du projet

Actuellement, les travaux d'extension ont déjà eu lieu sur d'anciennes parties d'accès, c'est-à-dire d'enrobés et de sols nus à gravillons. Ainsi, aucun habitat naturel n'a été détruit (cf. Figure 2). Plusieurs éléments se sont donc rajoutés aux bâtiments d'origine :

- Une deuxième nef (**B'**) en structure métallique, d'environ 57 m², a été installée reliant ainsi la première à la cabane ostréicole permettant de couvrir totalement la zone d'accès aux bassins.
- Une cabane de triage d'huîtres (**C**), d'environ 20 m², a été implantée à l'angle Sud-Ouest de l'ensemble des bâtiments. Elle marque la limite entre le parking client et la zone réservée au personnel.
- Un petit cabanon de pompage (**D**), d'environ 5 m², sur le bassin collé aux bâtiments. Il possède une toiture à pan unique.
- Un petit bâtiment de stockage (**E**), d'environ 5 m², a été implanté le long de la façade Ouest de la cabane d'origine (**A**), côté sud. Il est non accessible au public et réservé au personnel. Il s'agit d'un petit volume simple en maçonnerie traditionnelle enduite dont la toiture est à pan unique.
- Une extension de la cuisine accueillant un espace de vente (**G**), d'environ 17 m². Elle s'intègre harmonieusement dans l'ensemble architectural du site, suivant le même langage architectural que la cuisine existante. Sa toiture, à deux pans, est légèrement plus basse que celle de la cuisine existante.
- Une extension accueillant une plonge, une laverie et un sanitaire à PMR (**H**), d'environ 18 m². Le sanitaire PMR est accessible au public depuis l'extérieur par une porte en bois à battant unique, s'ouvrant vers l'extérieur.
- Une structure légère démontable (**I**), d'environ 19 m². Elle offre un espace couvert, accessible au public, devant l'entrée de la zone de vente.
- Extension de la zone de dégustation (**K**), d'environ 101 m². Elle comprend une structure couverte d'une toiture à pan unique de 17 m² environ ainsi qu'une terrasse couverte ou sur pilotis donnant un lien direct avec les bassins, d'environ 84 m².

Une vue d'ensemble de chaque élément est consultable dans le plan de masse du projet (cf. Figure 3). Néanmoins, les observations sur le terrain ont montré qu'il était incomplet concernant l'extension K. En effet seule la structure couverte y est indiquée. La Figure 4 permet de se rendre compte de la surface totale occupée par les autres parties de l'extension K. Le devenir de cette portion est incertain et risque de nécessiter une démolition.

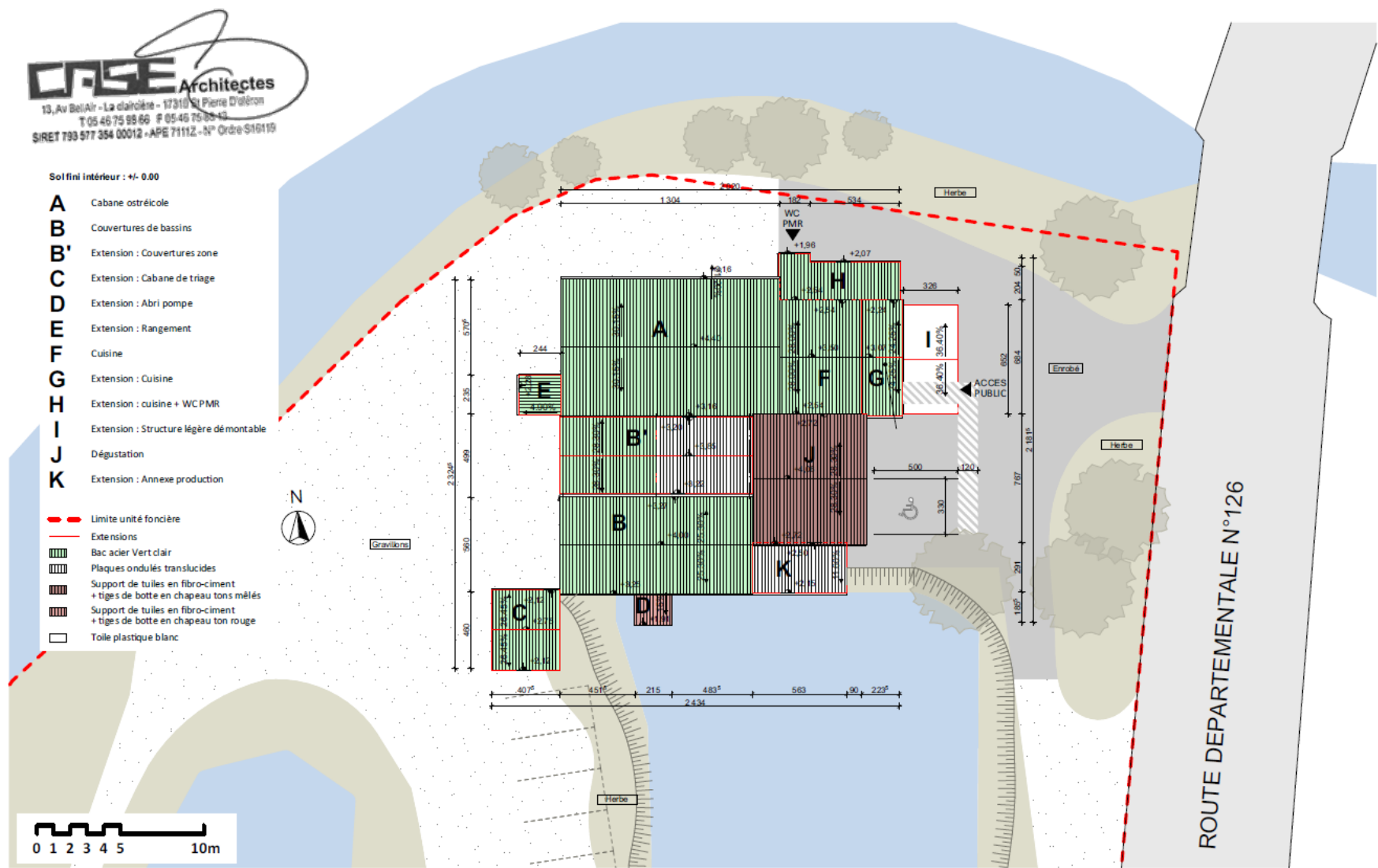
Chaque nouvel élément est illustré sur Figure 5. La partie (*) correspond à un petit cabanon en dehors du cadastre bâti ainsi que 2 conteneurs servant de rangement. Ces structures ne sont pas enracinées au sol et sont facilement déplaçables. Les zones aux abords des extensions G, H, I, K sont en enrobé et permettent l'implantation de deux stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite. Le stationnement existant hors stationnement PMR se fait sur une zone en gravillons calcaire. A noter que la végétation existante a été conservée.



CASE Architectes
13, Av Bel Air - La clairière - 17310 St Pierre D'Oléron
T 05 46 75 98 66 F 05 46 75 88 43
SIRET 793 577 354 00012 - APE 7111Z - N° Ordre S16119

CASE Architectes C2510	Extension d'une exploitation ostréicole	Maitre d'Ouvrage : M. et Mme TETAUD Route des Allards, Boyardville - 17550 DOLUS D'OLERON	Demande de Permis d'Aménager	Date : 26/09/2025	DOSSIER GENERAL
		Projet : Route des Allards, Boyardville DOLUS D'OLERON (17550)	Plan - Etat projeté	Ech. : 1:500, 1:200	4

Figure 2 : Etat projeté du projet (CASE Architectes)



CASE Architectes C2510	Extension d'une exploitation ostréicole	Maître d'Ouvrage : M. et Mme TETAUD Route des Allards, Boyardville - 17550 DOLUS D'OLÉRON	Demande de Permis d'Aménager	Date 26/09/2025	DOSSIER GENERAL
		Projet : Route des Allards, Boyardville DOLUS D'OLÉRON (17550)	Plan de masse	Ech. : 1:200	18

Figure 3 : Plan de masse du projet (CASE Architectes)

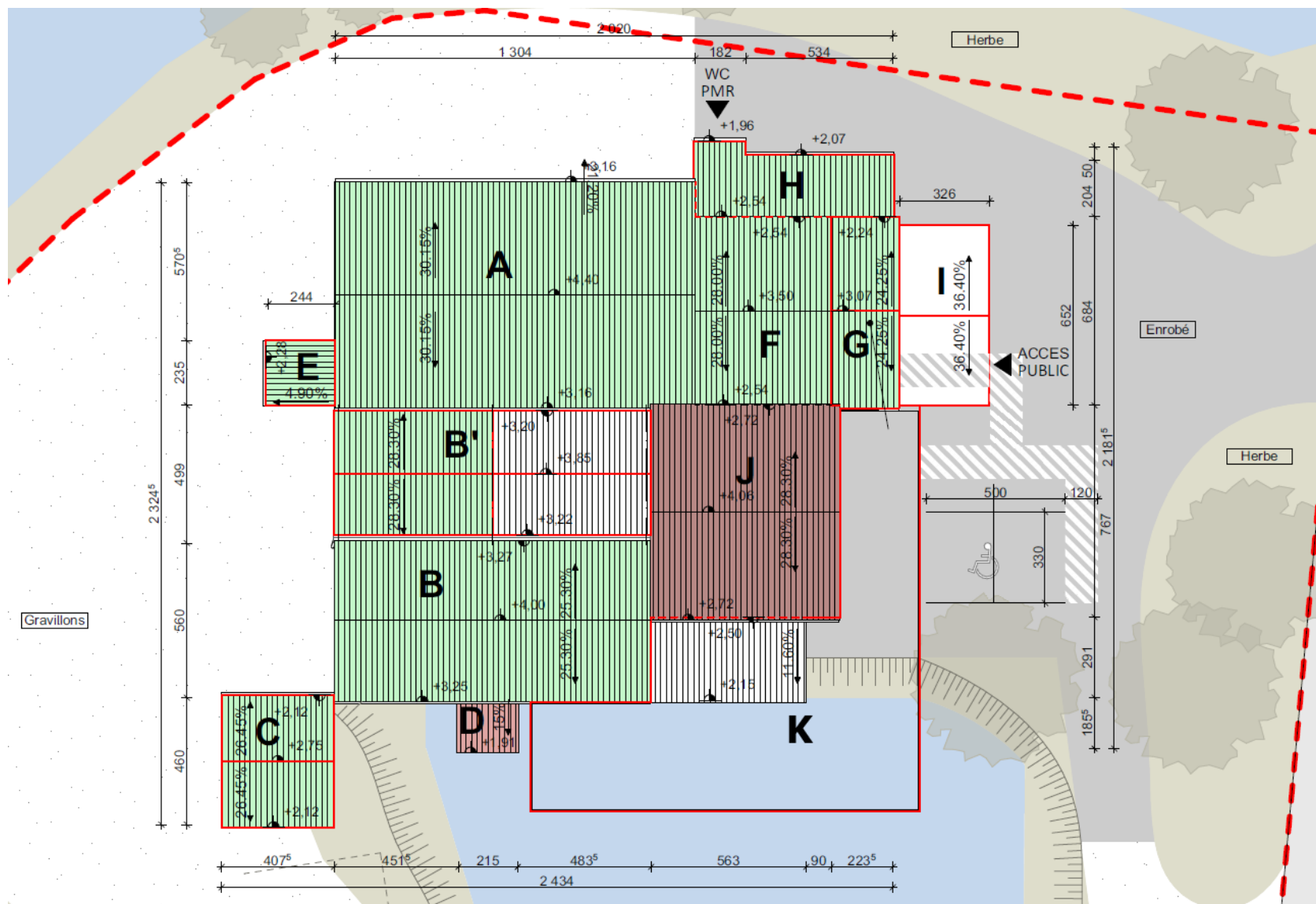


Figure 4 : Observation sur le terrain du plan de masse réel (Eau-Méga, 2025)

Maitre d'ouvrage : Mr Dominique TETAUD

Projet : Extension de l'exploitation ostréicole « Tétaud Dominique » - Dolus-d'Oléron

Date des clichés : Novembre 2025

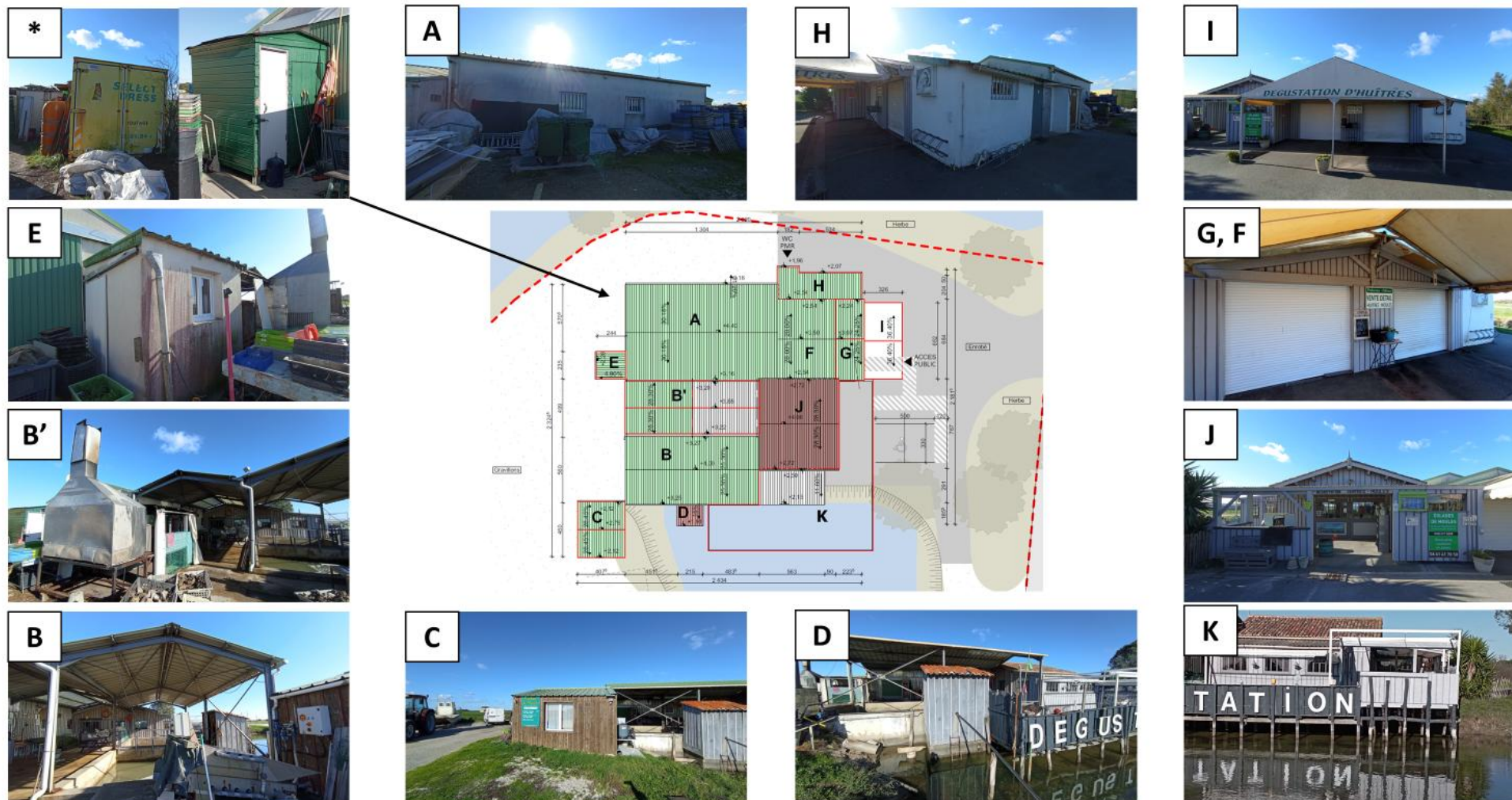


Figure 5 : Photographie globale du projet (Eau-Méga, 2025)

PIÈCE 3 : CONTEXTE REGLEMENTAIRE
--

Le présent projet est concerné par la réglementation suivante :

I. Article R.122-2 du Code de l'Environnement : Evaluation environnementale ou examen au cas par cas

Conformément à l'annexe à l'article R.122-2 du CE modifié par Décret n°2018-435 du 4 juin 2018 - art.

1, le projet est soumis à demande d'examen au cas par cas au titre des rubriques suivantes :

Catégorie de projet	Sous rubrique s'appliquant au projet	Ampleur du projet	Procédure
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme.	Tous travaux, ouvrages ou aménagements.	Extension de bâtiment en zone de conchylicultures	Cas par cas

II. Articles R.414-21 du Code de l'Environnement : Evaluation des incidences des projets, travaux, ou aménagements sur Natura 2000

Le projet se situe sur un secteur où se superposent divers outils de protection, incluant Natura 2000. **Il est par conséquent soumis à une évaluation de ses incidences au titre de l'article R.414-21 et suivants du code de l'environnement visant à démontrer l'absence d'effet notable et dommageable sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, avec le développement de mesures d'évitement, de suppression, ou de réduction des impacts du projet.**

PIÈCE 4 : SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE
--

ZNIEFF	ZNIEFF de type 1 : - Au droit de "Les Salines" – 540003330 - À 1,4 km de "Vasières côte est d'Oléron" – 540120003 - À 1,85 km de "Bois d'Anga" – 540006841 - À 3 km de "Forêt des Saumonnards" – 540003239 - À 3,8 km de "Marais de la Perroche" - 540003118 ; à 4,5 km de "Marais d'Avail" - 540003117 ZNIEFF de type 2 : - Au droit de "Marais et vasières de Brouage-Seudre-Oléron – 540007610 ZNIEFF de type I BOIS D'ANGA - 540006841 FORET DES SAUMONNARDS - 540003239 LES SALINES - 540003330 MARAIS D'AVAIL - 540003117 MARAIS DE LA PERROCHE - 540003118 VASIERES COTE EST D'OLERON - 540120003 ZNIEFF de type II MARAIS ET VASIERES DE BROUAGE-SEUDRE-OLERON - 540007610 Eau-Méga Conseil en Environnement EXTENSION DE L'EXPLOITATION OSTREICOLE - DOLUS D'OLERON Date : 04 décembre 2025 Fond cartographique : BD_Orthophoto Source des données : DREAL 0 0,5 1 km Périmètre d'étude Périmètre élargi à 250 m
	Commune Littorale Dolus-d'Oléron soumise à la loi littoral

**RNN/RNR,
PNR, PNM**

RNN :

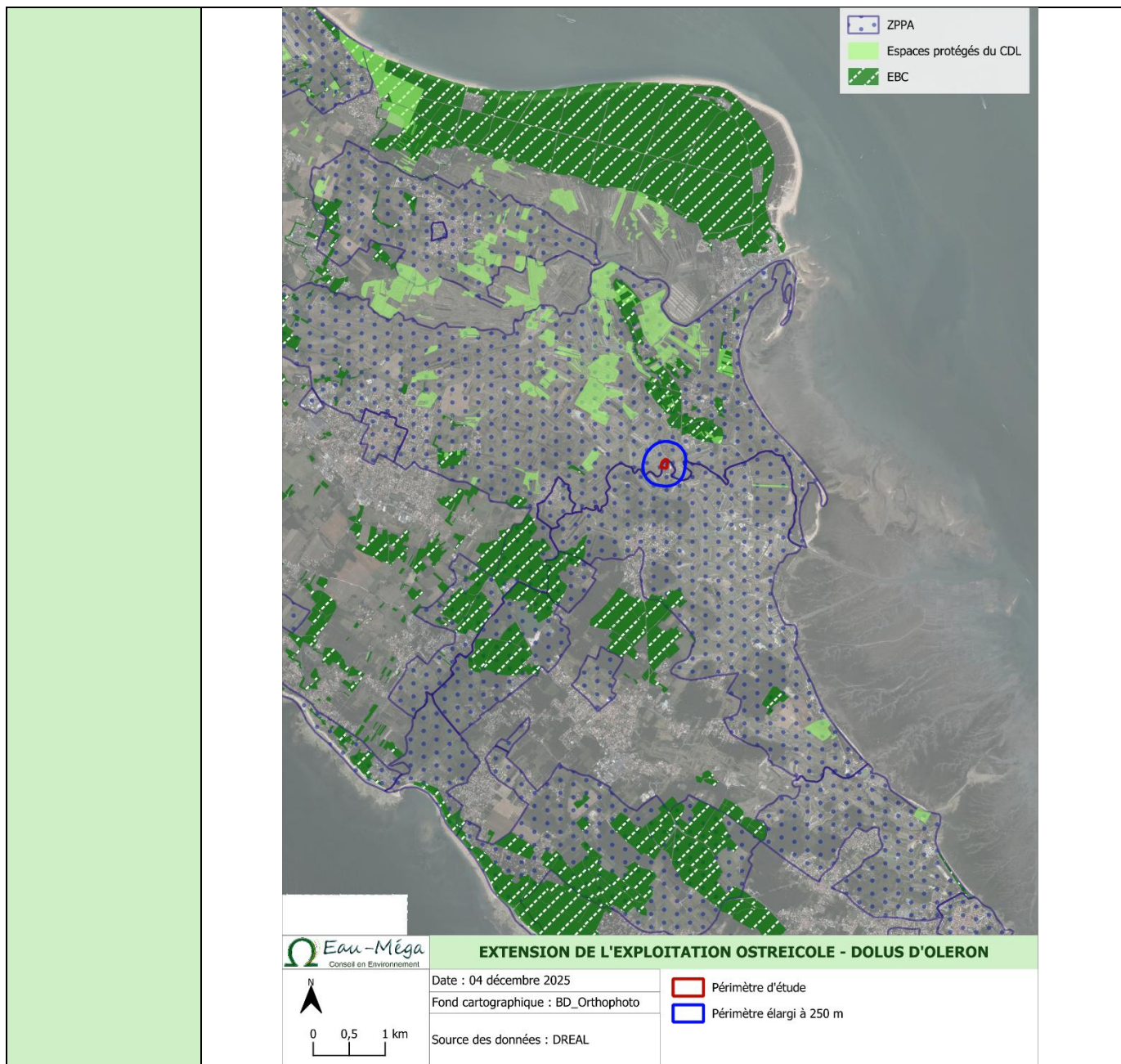
- À 1,3 km de la RNN "Moëze-Oléron" - FR3600077

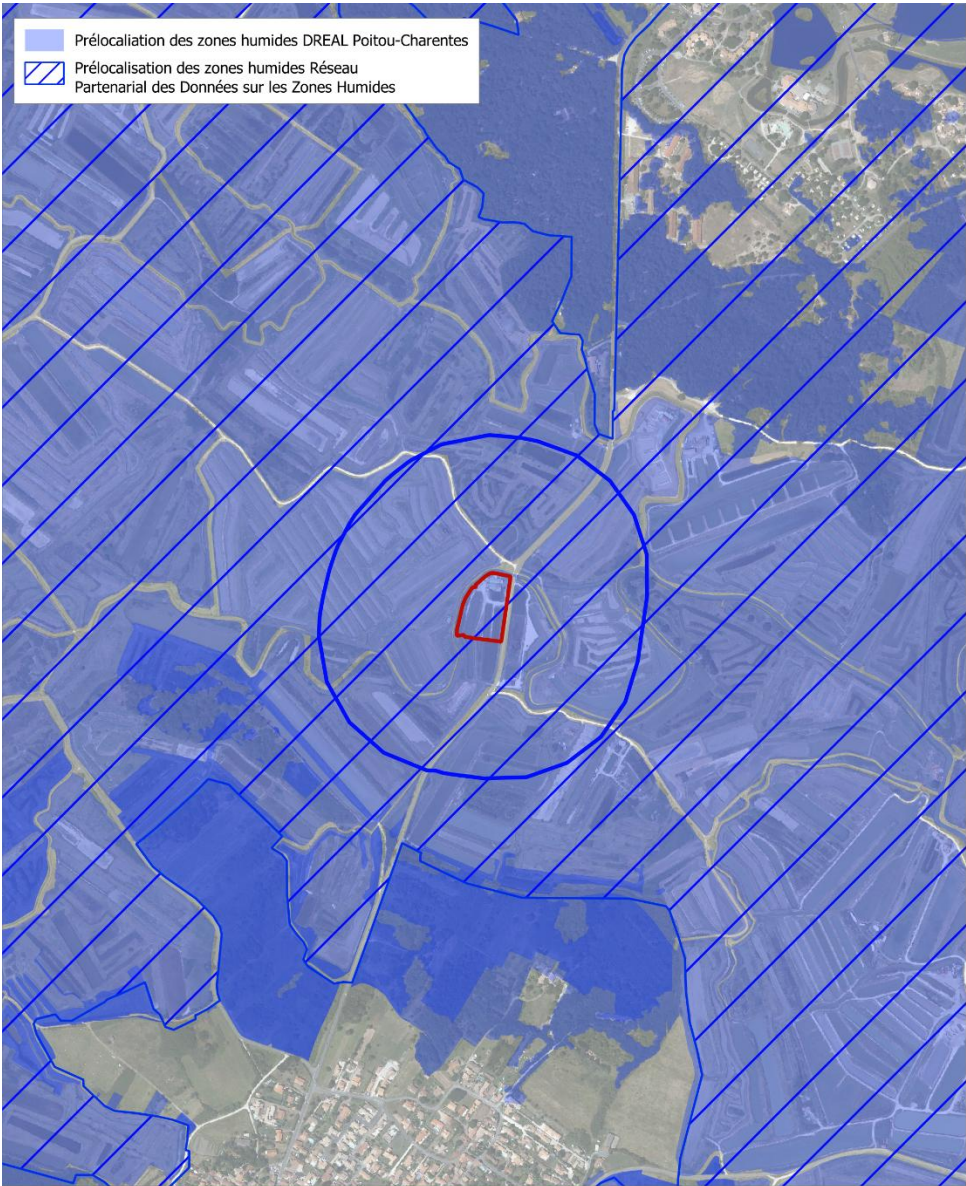
PNM :

- À 1,68 km du PNM "Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis" - FR9100007



Plan de prévention du bruit	Axe D26 de l'intersection avec la D728 (Marennes) à l'intersection avec la D734 (Dolus d'Oléron) et axe D734 de l'échangeur avec la D126 (Dolus d'Oléron) à l'intersection avec la D274 (Saint-Pierre d'Oléron) Océan Départements limitrophes BD CARTO - COMMUNE Indicateur Lden (24h) > 75 dB(A) 75 - 70 dB(A) 65 - 70 dB(A) 60 - 65 dB(A) 55 - 60 dB(A) Périmètre d'étude Périmètre large à 250 m Date d'impression : 04/12/2025 12:29:43 Service producteur : DDTM 17 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime) Données © MTES Carte du plan de prévention du bruit dans la commune de Dolus-d'Oléron Projection : Spherical Mercator
Patrimoine remarquable, Monuments Historiques	EBC : - 156 bois classés dans un rayon de 5 km (aucun sur le site). CDL (761 dans un rayon de 5 km, aucun sur le site) : - 1 espace protégé « TANNES D'ARCEAU » - 3 espaces protégés « MARAIS ET BOIS DE MERE » - 757 espaces protégés « MARAIS D'OLERON » ZPPA : - Au droit d'une zone de présomption de prescription archéologique

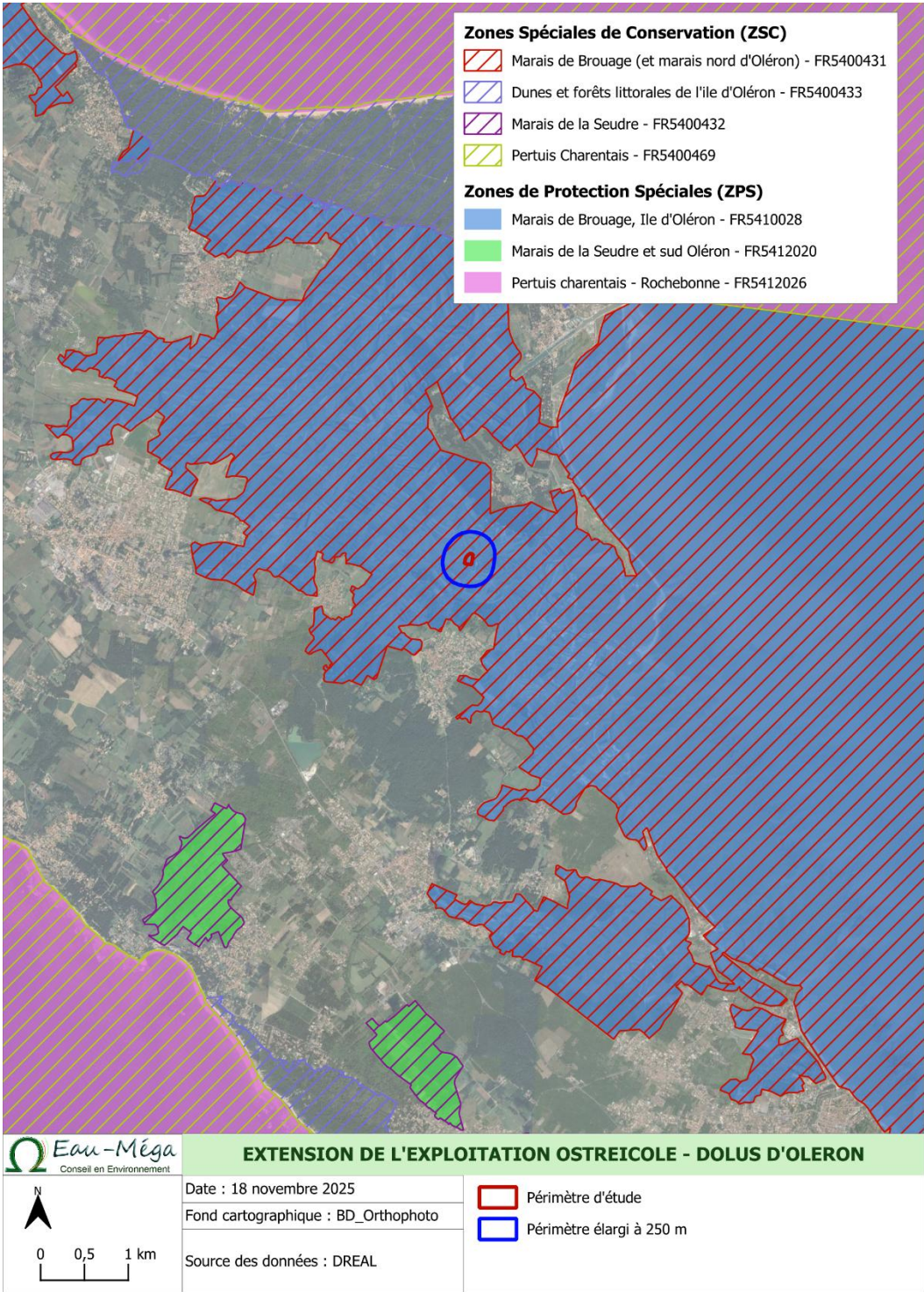


Zones humides	D'après les prélocalisations des zones humides, le site y est compris mais aucune délimitation précise n'a été réalisée.  EXTENSION DE L'EXPLOITATION OSTREICOLE - DOLUS D'OLERON Date : 20 novembre 2025 Fond cartographique : IGN Source des données : DREAL, RPDZH Périmètre d'étude Périmètre élargi à 250 m
Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ou Technologiques (PPRT)	La commune de Dolus-d'Oléron est concernée par un PPRN signé en 2020 concernant les aléas suivants : - Submersions marines - Erosion du littoral (recul du trait de côte) - Incendies de forêt Le projet est soumis aux submersions marines. Il se trouve également dans une zone faiblement exposée au retrait-gonflement des argiles faible ainsi que potentiellement aux débordements de nappe et aux inondations de cave. Il est aussi sujet à l'affaissement voire l'effondrement de terrain et à une sismicité modérée.

	PPRN PPRN soumis a l'alea feu de foret PPRN soumis a l'alea submersible PPRN soumis a l'alea erosion Eau-Méga Conseil en Environnement EXTENSION DE L'EXPLOITATION OSTREICOLE - DOLUS D'OLERON Date : 04 décembre 2025 Fond cartographique : BD_Orthophoto Source des données : DREAL Périètre d'étude Périètre élargi à 250 m 0 0,5 1 km Il n'est pas soumis à un PPRT.
Site inscrit/classé	Site inscrit : - Aux bords du projet concernant le site SI.32 « ENSEMBLES LITTORAUX ET MARAIS » Site classé : - Au droit du projet concernant le site SC.107 « ILE D'OLERON »

	Eau-Méga Conseil en Environnement EXTENSION DE L'EXPLOITATION OSTREICOLE - DOLUS D'OLERON Date : 04 décembre 2025 Fond cartographique : BD_Orthophoto Source des données : DREAL Périmètre d'étude Périmètre élargi à 250 m
Natura 2000	ZSC : - Au droit de « Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron) » - FR5400431 - A 3 km de « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » - FR5400433 - A 3,6 km de « Pertuis Charentais » - FR5400469 - A 3,8 km de « Marais de la Seudre » - FR5400432 ZPS : - Au droit de « Marais de Brouage, Ile d'Oléron » - FR5410028 - A 3,3 km de « Pertuis charentais – Rochebonne » - FR5412026

- A 3,8 km de « Marais de la Seudre et sud Oléron » - FR5412020

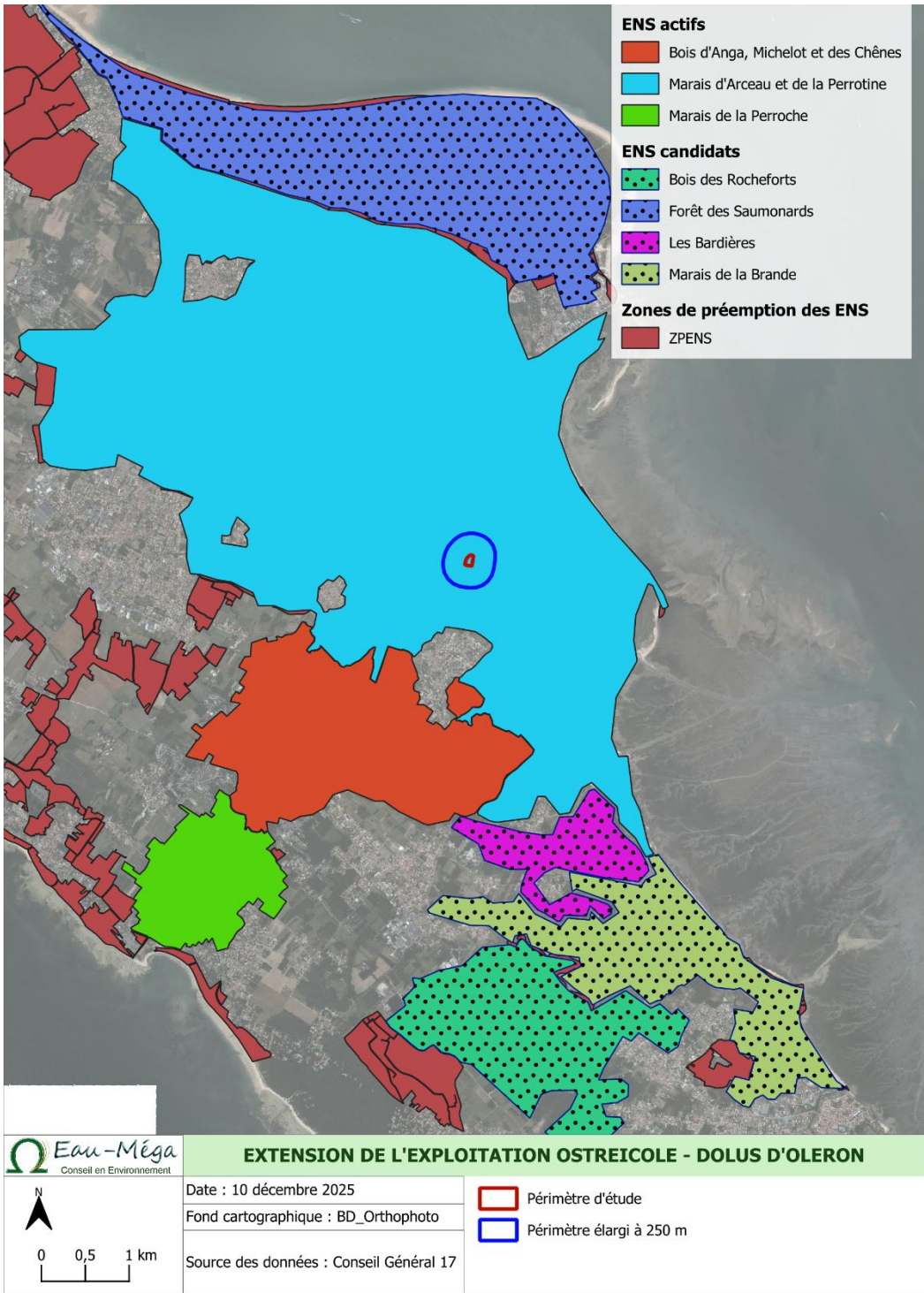


Espace Naturel Sensible (ENS)

- ENS Actifs :
- **Au droit de « Marais d'Arceau et de la Perrotine »**
 - A 1,2km de « Bois d'Anga, Michelot et des Chênes »
 - A 3,8 km de « Marais de la Perroche »
- ENS candidats :
- A 2,8 km de « Les Bardières »

- A 3 km de « Forêt des Saumonards »
- A 3,6 km de « Marais de la Brande »
- A 4,2 km de « Bois des Rocheforts »

Des zones de préemption au titre des ENS.



**Milieu naturel
au droit du
projet**

BIBLIOGRAPHIE

Dans un rayon de 1 km autour du site, 298 données d'observations ont été recensées depuis 2015. Au total, 32 espèces protégées se retrouvent à proximité du site. La majorité concerne

l'avifaune des milieux humides comme *Alcedo atthis*, *Anas crecca*, *Cisticola juncidis* ou encore *Tachybaptus ruficollis*. Cela est cohérent avec le fait que le secteur est un marais salé. Des espèces de milieux plus fermés s'y retrouvent également notamment *Caprimulgus europaeus* ou *Otus scops*. Des boisements et de grands espaces buissonnants sont en effet présents au nord et sud du secteur. Enfin quelques rares espèces nichant dans les milieux ouverts sont également ressortie comme *Alauda arvensis*, seule observation à l'intérieur du périmètre élargi mais n'étant pas une espèce protégée et ou des milieux plus anthropiques comme *Delichon urbicum*. Concernant la flore, 20 espèce déterminante ont été localisées dans un rayon de 1 km autour du site dont une espèce est protégée nationalement : *Tolypella salina*. Cette Characée se retrouve dans les salines abandonnées voire exploitées de manière non intensive.

Tableau 2 : Liste des espèces à enjeux issue de la bibliographie

TAXON	CD_NOM	LB_NOM	NOM_VERN	PRO_NAT	IC	LR_FR	LR_PC	Deter_PC
Aves	3571	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Article 3	Annexe I	VU	NT	Toute Nouvelle-Aquitaine
Aves	1958	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	-	Annexe III/2	VU	EN	Toute Nouvelle-Aquitaine
Aves	3540	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Article 3	Annexe I	LC	LC	Toute Nouvelle-Aquitaine
Aves	2497	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Article 3	Annexe I	LC	LC	Toute Nouvelle-Aquitaine
Aves	3112	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Article 3	Annexe I	LC	NT	Toute Nouvelle-Aquitaine
Aves	3302	<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	Article 3	Annexe II/2	NT	VU	33 40 64 17
Aves	199374	<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophaea	Article 3	-	LC	VU	33 40 47 64 17 79
Aves	3489	<i>Otus scops</i>	Petit-duc scops, Hibou petit-duc	Article 3	-	LC	VU	24 33 47 19 23 87 16 17 79 86
Aves	3362	<i>Thalasseus sandvicensis</i>	Sterne caugek	Article 3	Annexe I	NT	LC	Toute Nouvelle-Aquitaine
Reptilia	77963	<i>Coronella girondica</i>	Coronelle girondine	Art. 3	-	LC	EN	19,16, 17
Aves	2440	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	Article 3	-	LC	VU	24 33 40 64 16 17 79 86
Aves	3439	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	-	Annexe II/2	VU	VU	Toute Nouvelle-Aquitaine
Aves	2506	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Article 3	-	LC	LC	Toute Nouvelle-Aquitaine
Aves	2489	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs, Pique bœufs	Article 3	-	LC	LC	Toute Nouvelle-Aquitaine
Aves	4155	<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Article 3	-	VU	NT	19 23 87
Aves	3297	<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	Article 3	Annexe II/2	LC	LC	33 40 64 17
Aves	2840	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Article 3	Annexe I	LC	LC	-
Aves	2586	<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	-	Annexe II/2	LC	VU	33 16 17 79 86
Aves	3482	<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers, Chouette effraie	Article 3	-	LC	VU	-
Aves	3187	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	-	Annexe II/2	NT	VU	Toute Nouvelle-Aquitaine
Aves	3676	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	Annexe II/2	NT	VU	-
Aves	2706	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	Article 3	Annexe II/2	LC	LC	-
Amphibia	292	<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	Art. 2 - Art. 3	-	LC	LC	87,79
Aves	4342	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue, Orite à longue queue	Article 3	-	LC	LC	-
Aves	2757	<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant	Article 3	Annexe II/2	-	-	-

	Aves	4151	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	Article 3	-	NT	LC	23 87
	Aves	459478	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	Article 3	-	NT	NT	-
	Aves	3106	<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie	-	Annexe II/2	LC	-	Toute Nouvelle-Aquitaine
	Aves	3696	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	Article 3	-	NT	NT	-
	Aves	4013	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	Article 3	-	LC	LC	-
	Aves	4252	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Article 3	-	LC	NT	-
	Aves	977	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	Article 3	-	LC	LC	24 40 64 19 23 87 79
	Aves	2767	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	Article 3	-	LC	LC	40 16 79 86
	Aves	2603	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	Article 3	-	-	-	-
	Aves	3590	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Article 3	-	LC	LC	-
	Eulipotyphla	60015	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Article 2	-	LC	LC	-
	Reptilia	77756	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Art. 2	-	LC	LC	-
	Plantae	83375	<i>Arabis planisiliqua</i>	Arabette à fruits aplatis, Arabette des bois	-	-	LC	DD	16,17,19,23,24,33,40,4 7,64,79,86,87
	Plantae	88637	<i>Carex liparocarpos</i>	Carex à fruits lustrés, Laiche luisante, Laiche rongée, Laiche à utricules lustrés	-	-	LC	NT	16,17,19,23,24,33,40,4 7,64,79,86,87
	Plantae	73533	<i>Chara aspera</i>		-	-	-	-	Nouvelle-Aquitaine
	Plantae	96101	<i>Ephedra distachya</i>	Éphédre à chatons opposés, Éphédre de Suisse, Raisin-de-mer	-	-	LC	LC	16,17,19,23,24,33,40,4 7,64,79,86,87
	Plantae	100719	<i>Halimione portulacoides</i>	Obione faux pourpier, Obione Pourpier	-	-	LC	LC	16,17,19,23,24,33,40,4 7,64,79,86,87
	Plantae	104104	<i>Juncus acutus</i>	Jonc aigu, Jonc à tépales pointus	-	-	LC	LC	16,17,19,23,24,33,40,4 7,64,79,86,87
	Plantae	106000	<i>Limbarda crithmoides</i>	Inule faux crithme	-	-	LC	LC	16,17,19,23,24,33,40,4 7,64,79,86,87
	Plantae	106044	<i>Limonium auriculae-ursifolium</i>	Statice à feuilles de Lychnis	-	-	LC	VU	16,17,19,23,24,33,40,4 7,64,79,86,87
	Plantae	106064	<i>Limonium dodartii</i>	Statice de Dodart	-	-	LC	LC	16,17,19,23,24,33,40,4 7,64,79,86,87
	Plantae	106094	<i>Limonium ovalifolium</i>	Statice à feuilles ovales, Saladelle à feuilles ovales	-	-	LC	VU	16,17,19,23,24,33,40,4 7,64,79,86,87
	Plantae	107066	<i>Lysimachia linum-stellatum</i>	Astérolinon	-	-	LC	VU	16,17,19,23,24,33,40,4 7,64,79,86,87
	Plantae	107635	<i>Medicago italica</i>	Luzerne sombre	-	-	LC	VU	16,17,19,23,24,33,40,4 7,64,79,86,87
	Plantae	110313	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse commun, Langue de serpent, Ophioglosse Langue-de-serpent	-	-	LC	LC	16,17,19,23,24,33,40,4 7,64,79,86,87
	Plantae	111840	<i>Osyris alba</i>	Rouvet blanc	-	-	LC	LC	16,17,19,23,24,33,40,4 7,64,79,86,87
	Plantae	113151	<i>Phillyrea media</i>	Filaire intermédiaire	-	-	LC	DD	16,17,19,23,24,33,40,4 7,64,79,86,87
	Plantae	119688	<i>Ruppia cirrhosa</i>	Ruppie spiralee	-	-	LC	DD	16,17,19,23,24,33,40,4 7,64,79,86,87
	Plantae	119691	<i>Ruppia maritima</i>	Ruppie maritime	-	-	LC	DD	16,17,19,23,24,33,40,4 7,64,79,86,87
	Plantae	122810	<i>Serapias lingua</i>	Sérapias langue,	-	-	LC	NT	17,19,23,79,87

			Sérapias à lanquette					
Plantae	611481	<i>Sonchus bulbosus</i>	Crépis bulbeux	-	-	LC	LC	16,17,19,23,24,33,40,47,64,79,86,87
Plantae	75097	<i>Tolypella salina</i>	Tolypelle saline	Art.1	-	-	-	Nouvelle-Aquitaine

La plupart des espèces sont typiques des zones humides ou peuvent fréquenter les bossis buissonnants des zones non exploitées. D'autres espèces affectionnent davantage le milieu boisé présent aux alentours du projet.

PASSAGE ECOLOGUE

Malgré l'absence d'un inventaire complet, un passage d'un écologue le 21 novembre 2025 a permis de vérifier le potentiel des habitats à accueillir les espèces recensées dans la bibliographie, en particulier les espèces d'intérêt communautaire. D'autres espèces ont également pu être observées dont 22 sont protégées. Sur le secteur, seule l'avifaune a pu être majoritairement observée, l'unique observation d'un autre taxon étant des traces de *Sus scrofa*. En effet, des espèces aviennes des zones humides sont ressorties comme *Chroicocephalus ridibundus*, *Ardea cinerea* ou *Cygnus olor*. D'autres, se reproduisant dans les milieux buissonnants comme *Troglodytes troglodytes*, ont été vues montrant que les fourrés arbustifs et de ronciers étaient propices à ce cortège. Les oiseaux des milieux boisés, notamment *Serinus serinus*, *Carduelis carduelis* ou *Regulus regulus*, étaient, en transit ou en alimentation sur le secteur. Enfin quelques espèces du cortège de l'avifaune des milieux ouverts à anthropiques ont pu être notées comme *Anthus pratensis* ou *Motacilla alba*. Les observations corroborent ainsi avec la bibliographie, et les habitats du marais salés composés de bassins en eau et de bossis végétalisés, exploités ou non.

Tableau 3 : Liste des espèces faunistiques à enjeux inventoriées sur l'aire étudiée

TAXON	CD_NOM	LB_NOM	NOM_VERN	PRO_NAT	IC	LR_FR	LR_PC	Deter_PC
Aves	3726	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	Article 3	-	VU	EN	Toute Nouvelle-Aquitaine
Aves	2497	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Article 3	Annexe I	LC	LC	Toute Nouvelle-Aquitaine
Aves	2440	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	Article 3	-	LC	VU	24 33 40 64 16 17 79 86
Aves	530157	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Article 3	Annexe II/2	NT	VU	Toute Nouvelle-Aquitaine
Aves	3302	<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	Article 3	Annexe II/2	NT	VU	33 40 64 17
Aves	4583	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Article 3	-	VU	NT	-
Aves	4308	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	Article 3	-	NT	VU	24 64
Aves	4571	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Article 3	-	VU	NT	-
Aves	2586	<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	-	Annexe II/2	LC	VU	33 16 17 79 86
Aves	3140	<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot	Article 3	-	VU	-	-
Aves	2506	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Article 3	-	LC	LC	Toute Nouvelle-Aquitaine
Aves	4155	<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Article 3	-	VU	NT	19 23 87
Aves	3941	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Article 3	-	LC	LC	-
Aves	2623	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Article 3	-	LC	LC	-

	Aves	534742	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Article 3	-	LC	LC	-
	Aves	3764	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Article 3	-	LC	LC	-
	Aves	4564	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Article 3	-	LC	LC	-
	Aves	4280	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Article 3	-	LC	LC	-
	Aves	4001	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Article 3	-	LC	LC	-
	Aves	199425	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	Article 3	-	NT	NT	-
	Aves	3967	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Article 3	-	LC	LC	-
	Aves	3676	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	Annexe II/2	NT	VU	-
	Aves	2706	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	Article 3	Annexe II/2	LC	LC	-
	Plantae	93783	<i>Cynara cardunculus</i>	Cardon, Carde	-	-	VU	-	-
	Plantae	100719	<i>Halimione portulacoides</i>	Obione faux pourpier, Obione Pourpier	-	-	LC	LC	16,17,19,23,24,33,40,47,64,79,86,87
	Plantae	104104	<i>Juncus acutus</i>	Jonc aigu, Jonc à tépales pointus, jonc piquant	-	-	LC	LC	16,17,19,23,24,33,40,47,64,79,86,87
	Plantae	119881	<i>Salicornia europaea</i>	Salicorne d'Europe	-	-	LC	LC	16,17,19,23,24,33,40,47,64,79,86,87

La mosaïque d'habitats sur le secteur permet une diversité avienne modérée particulièrement adapté aux milieux humides.

PIÈCE 5 : IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

RESSOURCES	
Compatibilité avec les équipements d'alimentation en eau potable et assainissement	Les extensions sont raccordées avec le réseau d'eau potable et d'électricité ainsi qu'au système d'assainissement individuelle correspondant à 2 fosses septiques.
Milieu naturel	
Impacts sur la biodiversité	Les impacts concernent des perturbations, principalement sonores, pendant les travaux entraînant un effet repoussoir sur de la faune lors de la phase de travaux. Cependant, celle-ci pourra se réfugier dans des habitats adjacents notamment les fourrés et les zones non exploitées. Pour la flore, aucun impact n'a été relevé étant donné que les extensions se sont faites principalement sur des espaces déjà très artificialisés (enrobés, gravillons, bord d'une claire entretenu). Le secteur est déjà soumis au dérangement anthropique via les activités aquacoles et la fréquentation de la route. Les impacts sont donc globalement faibles.
Impacts sur Natura 2000	Pas de destruction ou d'impacts sur des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire. Les impacts sont donc globalement faibles.
Consommation d'espaces naturels	Le projet s'est situé sur une majorité de surfaces artificialisée voir imperméabilisée. Les espaces naturels n'ont donc pas été impactés. La surface artificialisée est estimée à 242 m ² dont environ 66 m ² recouvrent une claire ostréicole et ses bordures végétalisées et anthropisées.
Risques	
Risques naturels	Le projet est soumis aux submersions marines. Il se trouve également dans une zone faiblement exposée au retrait-gonflement des argiles faible ainsi que potentiellement aux débordements de nappe et aux inondations de cave. Il est aussi sujet à l'affaissement voire l'effondrement de terrain et à une sismicité modérée.
Risques sanitaires	L'exploitation ne rejette pas ses eaux usées dans le milieu naturel. 2 fosses septiques contrôlées et conformes sont présentes pour le stockage.
Nuisances	
Déplacements et trafics	Le projet a engendré des déplacements lors des constructions des différentes extensions. Cependant, les zones de déplacement sont restées les mêmes et les véhicules n'ont donc pas piétiné le milieu naturel autour.
Nuisances sonores	Il a pu engendrer du bruit lors de la période de travaux impactant ainsi la faune autour. Cependant l'exploitation et la route engendrent déjà une nuisance sonore importante dans le secteur.
Emissions	
Effluents	Les eaux usées sont connectées à 2 fosses septiques.
Déchets inertes ou dangereux	Le projet a produit des déchets non dangereux et inertes liés à la démolition d'une partie de l'ancienne cuisine/espace de vente.
Patrimoine/cadre de vie/population	
Atteinte au patrimoine culturel,	Le projet n'a pas porté atteinte au paysage mais, au contraire, apporte une plus-value à l'espace remarquable qu'est le marais salé d'Oléron et ses activités aquacoles.

architectural, archéologique, paysager ...	
Modification des activités humaines et de l'usage des sols	Le site a imperméabilisé ou artificialisé environ 242 m ² . Cela a permis d'agrandir l'exploitation ostréicole déjà présente et d'augmenter la capacité d'accueil du public notamment dans les espaces de dégustation.